

CABINET DU PREMIER MINISTRE
CHEF DE GOUVERNEMENT
MINISTRE DES SPORTS ET DU CADRE DE VIE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



CELLULE DE SUIVI DES INDICATEURS -PAYS

**RAPPORT A MI-PAROURS DE LA MISE EN ŒUVRE
DU PLAN D' ACTIONS 2025 :**

CATEGORIE BONNE GOUVERNANCE

(JANVIER - JUIN 2025)

JUILLET 2025

Table des matières

RESUME EXECUTIF	2
CONTEXTE	3
I. ACTIVITES DE SUIVI ET DE TRANSMISSION DES ALERTES ET	3
MEMORANDA	3
1. SUIVI DES ACTIVITES GOUVERNEMENTALES ET D'INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE ..	3
2. TRANSMISSION DES ALERTES ET MEMORANDA AUX AGENCES DE NOTATION	3
II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS 2024 - 2025	3
1. DROITS POLITIQUES	4
2. LIBERTES CIVILES	4
3. CONTROLE DE LA CORRUPTION	4
4. EFFICACITE GOUVERNEMENTALE	7
5. ETAT DE DROIT	8
6. LIBERTE DE L'INFORMATION	8
III. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS -DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS.....	9
1. Principaux enseignements et difficultés.....	9
2. Recommandations	10

RESUME EXECUTIF

CONTEXTE

I. ACTIVITES DE SUIVI ET DE TRANSMISSION DES ALERTES ET MEMORANDA

La Cellule a procédé, à travers les points focaux de la catégorie bonne gouvernance au suivi des activités gouvernementales et d'institutions de la République, à la transmission des alertes de memoranda à l'attention des agences de notation et aux prises de contacts en visioconférence avec certaines agences de notation, dont WJP et Freedom House. Les memoranda portant sur les avancées enregistrées au niveau des six indicateurs ont été produits et prêts à être transmis aux différentes agences de notation.

1. SUIVI DES ACTIVITES GOUVERNEMENTALES ET D'INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE

2. TRANSMISSION DES ALERTES ET MEMORANDA AUX AGENCES DE NOTATION

2.1. État de droit :

2.2. Droits politiques :

2.3. Efficacité gouvernementale :

2.4. Libertés civiles

2.5. Contrôle de la corruption

Le mémorandum sur les avancées en matière de contrôle de la corruption a été produit et une alerte relative au lancement de l'académie de la bonne gouvernance a été élaborée et transmis aux agences de notation.

2.6. Liberté d'information :

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS 2024 - 2025

1. DROITS POLITIQUES

1.1. Processus électoral

1.2. Pluralisme politique

2. LIBERTES CIVILES

Dans le cadre de la promotion et de la protection des libertés civiles, plusieurs actions sont en cours. Il s'agit de : l'information de la population afin d'exercer mieux ses libertés fondamentales et le renforcement du cadre juridique des organisations de la société civile.

2.1. L'information de la population afin d'exercer mieux ses libertés fondamentales

LE CNDH est actuellement engagé, dans le cadre de ses missions dans l'information de la population afin de mieux exercer ses libertés civiles. Dans cette perspective des campagnes de sensibilisation in situ sur l'exercice des libertés civiles sont en cours de préparation. En effet, un accord de partenariat pour la mise en œuvre est en attente de signature de convention. De même, des Capsules vidéo (Carrousels) sont en cours de diffusion par le CNDH.

2.2. Le renforcement du cadre juridique des organisations de la société civile.

Le CNDH a fait un Plaidoyers auprès des Autorités compétentes pour la revision de l'Ordonnance relative aux Organisations de la Société Civile.

2.2. Amélioration de l'accès aux services de justice :

3. CONTROLE DE LA CORRUPTION

Dans le cadre de la lutte contre la corruption, plusieurs initiatives ont été entreprises par les structures impliquées dans la lutte contre ce fléau notamment au niveau de la lutte contre la grande et la petite corruption, l'application transparente effective des sanctions pour les actes de corruption, l'accès des victimes de la corruption aux mécanismes de recours, la transparence des déclarations de revenus et de patrimoine des agents publics.

3.1. La lutte contre la grande et la petite corruption à tous les niveaux de l'Etat est renforcée

La Haute Autorité de Bonne Gouvernance (HABG) a réalisé des activités de renforcement de capacités pour lutter contre la grande corruption. Elle a procédé avec l'appui technique de l'ANSUT à l'analyse des performances des plateformes SPACIA et de SIGNALIS. Cette initiative vise à opérer un choix de la plateforme ou à fusionner les deux plateformes. En d'autres termes,

il s'agit de renforcer la plateforme électronique de signalement des actes de corruption en vue de garantir la confiance des dénonciateurs, victimes et témoins.

Par ailleurs, la HABG a créé l'Académie de la Bonne Gouvernance et de Leadership Anti-corruption. En effet, la cérémonie de lancement de ladite Académie qui était placée sous la Présidence de son Excellence Monsieur le Vice-Président de la République, s'est déroulée les 24 et 25 avril 2025 à la Fondation Félix Houphouët Boigny pour la Recherche de la Paix de Yamoussoukro. Elle a été marquée par une conférence internationale de haut niveau qui a démontré que l'éducation à l'éthique, la redevabilité et la transparence constituent une réponse durable à la corruption. Au terme de ce lancement, une première session de formation avait été organisée du 26 au 30 avril 2025 à l'endroit de cent (100) Auditeurs issus des organes de lutte contre la corruption des pays membres de la CEDEAO, des acteurs nationaux de l'écosystème de la prévention et de la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, opérant dans les secteurs public et privé ainsi que les Organisations de la Société Civile.

La deuxième session s'est déroulée du 16 au 20 juin 2025 et a permis de former deux cents (200) Auditeurs composés des représentants des Institutions et des Ministres Gouverneurs de Districts, des élus, du Conseil National des Droits de l'Homme, des responsables des cellules de passation de marchés publics, des journalistes et des Organisations de la Société Civile de lutte contre la corruption.

Aussi, la HABG a entrepris la mise en œuvre du programme nationale de lutte contre la corruption. A cet effet, les Chefs de file des composantes pour la mise en œuvre du programme national de lutte contre la corruption ont été désignés et le comité technique mis en place a élaboré le plan d'actions 2025. Le lancement officiel de la mise en œuvre s'est déroulé le 11 juillet 2025 au cours de la célébration de la journée Africaine de lutte contre la corruption. Cette célébration a été marquée par la remise des lettres de mission aux chefs de file des composantes du programme marquant ainsi leur adhésion effective à la mise en œuvre de ce programme.

3. L'application transparente effective des sanctions pour les actes de corruption

La Haute Autorité de Bonne Gouvernance (HABG) réalise diverses activités dans le cadre de l'application transparente effective des sanctions pour les actes de corruption

Dans cette perspective, elle a procédé à l'exploitation des rapports de la Cour des Comptes et de l'Inspection Générale d'Etat (IGE). Cet exercice a permis de relever au sein de sept structures des faits portant sur une suspicion de cas de corruption et d'infractions assimilées concernant plusieurs structures. En effet, les investigations sont en cours auprès de ces structures concernées pour collecter des informations complémentaires pouvant permettre de constituer des dossiers en vue d'obtenir du Conseil de la HABG l'autorisation d'ouvrir des enquêtes.

Aussi, la HABG a enregistré 294 plaintes et dénonciations sur la période du 1er janvier au 30 juin 2025. L'examen de ses dossiers par le Conseil a permis de référer 221 dossiers aux administrations concernées. Le Conseil de la HABG a procédé à l'ouverture de 18 enquêtes après avis du procureur près le Pôle Pénal Economique et Financier. De même, une enquête de flagrance a été réalisée dans le secteur de la Construction et le procès-verbal transmis au Parquet du PPEF aboutissant à l'interpellation d'une (01) personne puis déférée au Parquet du PPEF. Sur la période 2022 à ce jour, 36 personnes indélicates ont été interpellées et déférées au Parquet du Pôle Pénal Economique et Financier pour des suites judiciaires sans le cadre des

enquêtes de flagrance. Il faut indiquer des missions d'observations sont en cours de réalisation sur le terrain en vue de la vérification des faits dénoncés

En outre, dans le cadre du renforcement de la coordination, de la prévention et de la répression de la corruption la HABG et le Parquet du PPEF ont organisé une séance de travail le jeudi 15 mai 2025 à la HABG. L'objet de cette séance de travail était d'échanger sur les techniques d'enquête et d'élaboration des Procès-verbaux d'enquêtes. Aussi, cette séance a été l'occasion pour les deux structures de renforcer leur collaboration.

4. L'accès des victimes de la corruption aux mécanismes de recours

La Haute Autorité de Bonne Gouvernance (HABG), dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions, entreprend des réformes visant le renforcement de la prévention et de répression des actes de corruption et des infractions assimilées tout en permettant aux victimes d'avoir accès aux mécanismes de recours et de garantir leur protection. Dans cette optique la HABG a entrepris l'élaboration d'un Guide de lanceurs d'alertes dont l'objectif est de doter de la Côte d'Ivoire d'une loi organique de protection des lanceurs d'alertes.

Toutefois, la HABG continue de vulgariser la plateforme de signalement des actes de corruption « SIGNALIS » sur ces canaux de communication. En effet, une large diffusion et de vulgarisation a été effectué au cours de la cérémonie de lancement de l'Académie de la Bonne Gouvernance et de Leadership Anti-corruption.

En vue de renforcer son efficacité, la HABG a formé les représentants des organisations de la société civile et des journalistes d'investigations au cours de la seconde session de formation à l'Académie de la Bonne Gouvernance et de Leadership Anti-corruption sur les mécanismes de dénonciation.

5. La transparence des déclarations de revenus et de patrimoine des agents publics est assurée

Pour renforcer la transparence des déclarations de revenus et de patrimoine, la HABG a entrepris plusieurs initiatives. En effet, elle a élaboré les dossiers techniques pour la réalisation de l'étude de faisabilité de la télédéclaration et transmis à la SNDI. Ensuite, l'offre commerciale de la SNDI a été transmise à la HABG pour la réalisation de cette étude.

Au titre du traitement des déclarations de patrimoine, le contrôle des déclarations de patrimoine a commencé en 2025 avec un échantillon de quatre-vingt-onze (91) déclarations de patrimoine appartenant à quarante-sept (44) assujettis tiré de façon aléatoire. Pour se faire, des courriers de demande d'informations ont été adressés aux administrations publiques et privées détentrices d'informations pouvant servir aux contrôles desdites déclarations de patrimoine. Les opérations de contrôle de ces déclarations sont en cours auprès des banques et institutions financières détentrice d'informations.

3.4. Lutte contre la petite corruption

Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

4. EFFICACITE GOUVERNEMENTALE

Dans le cadre de l'amélioration de l'indicateur efficacité gouvernementale, plusieurs actions importantes ont été entreprises par le Ministère de la Fonction Publique, de la Modernisation de l'Administration (MEMFPMA) en matière d'amélioration de la qualité du service public, .

4.1. Amélioration de la qualité du service public

Le MEMFPMA a mené des actions visant à améliorer la qualité du service public. Ces actions ont permis de dématérialiser et de mettre en service 42 procédures dans plusieurs structures à savoir.

- 02 à l'INJS (MSCV) ;
- 08 à la Mairie de Koumassi (MIS) ;
- 01 à l'HME (MSHPCMU) ;
- 22 à l'AGEFOP (METFPA) ;
- 07 à l'ESATIC ;
- 02 à la DOBM.

De même, le MEMFPMA a implémenté la signature électronique dans les administrations. A ce jour ce sont :

- 04 administrations qui utilisent la signature électronique ;
 - 01 signataire enrôlé et formé (150 actes signés) de la DPVCQ (MEMADERPV);
 - 14 signataires enrôlés et formés (86 actes signés) à la HABG ;
 - 03 signataires enrôlés et formés/signature par lot (20 actes signés) à la DGH ;
 - 01 signataire enrôlé et formé (30 actes signés) à la DGTCP du MFB et à la Direction du Système d'Information de la HABG.
-
- 301 signataires (Maires, Présidents de conseils et Secrétaires généraux) enrôlés et formés au MIS (DGDDL) et ;
 - 24 au MEMFPMA et 12 signataires à la DGI.

Pour l'évaluation du Programme de Management des Administrations Publiques organisé sur la période 2022 - 2024, une réunion de cadrage du projet et lancement de la mission ont été organisées le 10 juin 2025 à la salle de conférence du ministère en charge de la Fonction Publique.

Le MEMFPMA a mené plusieurs actions pour Moderniser la plateforme améliorée de gestion des préoccupations. En effet, il a couvert 66% des besoins en matériels informatiques, puis les nouvelles fonctionnalités relatives notamment : prétraitement, avis de satisfaction des usagers-clients ont été opérationnalisées.

Pour le serveur vocal sur Miliê, le MEMFPMA a réalisé 5 phases sur 8 réalisées à savoir : l'étude comparative, la spécification, l'Organisation du processus d'ingénierie, l'analyse, la conception et l'implémentation /codage. De même, les outils de collecte des données et la plateforme « Miliê » ont été mis à la disposition des usagers sur playstore.

Pour renforcer son efficacité, le MEMFPMA a procédé à étendre l'Observatoire du Service Public (OSEP). Dans cette perspective, le groupe électrogène été acquis et installé dans les locaux de l'OSEP central et le bureau de la Cellule Focale de Proximité (CFP) de Bouaké a été livré ainsi que le site a été mis à la disposition pour les travaux à Dimbokro. Il a aussi équipé 85% des CFP en mobiliers de bureau.

Dans le processus d'amélioration de la qualité du service public, le MEMFPMA a mené des initiatives visant à produire et disséminer les résultats du Baromètre de la qualité de la transformation du service publique et de la qualité des prestations offertes aux usagers-clients (Renseigner le baromètre sur la qualité du service public 2024). Dans cette perspectives, le rapport de l'enquête 2024 réalisée est en cours de finalisation. Les prochaines phases consisteront à :

- l'apurement et codification des données réalisés ;
- l'analyse des données réalisée ;
- la disponibilité de ossature du rapport.

A cet effet, les TDR des ateliers de pré-validation et de validation du rapport sont élaborés et les indicateurs du Baro-TraQS 2024 ont été renseignés.

5. ETAT DE DROIT

Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a entamé un vaste chantier pour renforcer l'Etat de droit notamment en matière de renforcement de l'impartialité du système judiciaire et la confiance du public dans ledit système, le renforcement de l'efficacité du système judiciaire et le renforcement de la protection des droits de propriété intellectuelle et privée.

Au titre du renforcement de l'impartialité du système judiciaire et la confiance du public dans ledit système, le MJDH a procédé au déploiement de la plateforme e-justice dans 12 juridictions avec la mise en ligne de 2 actes (Certificat de nationalité et Casier judiciaire). Aussi, des sessions de formation de l'ensemble des acteurs des juridictions à l'utilisation de l'application e-justice sont en cours de réalisation.

S'agissant du renforcement de l'efficacité du système judiciaire, le MJDH a organisé deux ateliers de renforcement des capacités au bénéfice de 35 OPJ. Aussi, un atelier de renforcement des capacités de 25 magistrats a été organisé à Man.

Par ailleurs, le Ministère du Commerce et de l'Industrie a entreprise des initiatives pour renforcer la propriété intellectuelle. A cet effet, des activités de sensibilisation et de formation des acteurs des écosystèmes entrepreneurial et de l'innovation sur les droits et les opportunités de la propriété intellectuelle ont permis de toucher 1630 entrepreneurs, 424 élèves et 461 enseignants-chercheurs et chercheurs.

5. LIBERTE DE L'INFORMATION

Dans le cadre du suivi de l'indicateur "Liberté de l'information", plusieurs initiatives sont mises en œuvre pour créer un environnement sûr et équitable pour les journalistes et les acteurs du secteur de la communication et des médias, pour assurer un accès équitable et transparent à l'information pour tous les citoyens et pour minimiser les interruptions d'Internet et des réseaux sociaux pour garantir un accès continu à l'information

6.1. Création d'un environnement sûr et équitable pour les journalistes et les acteurs du secteur de la communication et des médias

Dans le cadre de la conduite de ses missions d'acquisition de la carte de journaliste et professionnel du secteur de la communication et des Médias par les acteurs du secteur, le CIJP a enregistré au premier semestre 2025 cent neuf (109) nouvelles demandes, 513 demandes de renouvellement, 74 nouvelles demandes validées, 479 renouvellements validés et 578 cartes ont été attribuées.

Aussi, le Ministère de la Communication a élaboré et validé en mai 2025 à Yamoussoukro, le Plan National de Communication pour la période 2025-2030.

EN outre, en vue de renforcer l'accès à l'information, la CAIDP a organisé, le 15 janvier 2025 un atelier de validation de l'avant-projet modificatif de la loi n°2013-867 relative à l'accès à l'information.

Dans le cadre de la lutte contre les "Fact-checking" (Presse en ligne), l'Agence Ivoirienne de Presse a procédé au premier semestre à la vérification de 12 faits.

III. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS -DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS

1. Principaux enseignements et difficultés

- Les difficultés opérationnelles ont été identifiées au niveau de plusieurs activités liées au suivi de tous les indicateurs de la catégorie. Il s'agit des difficultés liées à l'agenda de l'ANSUT pour conduire la comparaison des deux plateformes. Pour l'étude de faisabilité, la HABG est toujours en attente de la réponse du courrier adressé au ministère du budget pour transférer le budget du CONAFIP (40 000 000 FCFA) pour la mise en place d'un système de Gestion Électronique des Données (GED) de déclaration de patrimoine pour la réalisation de cette présente étude.
- En matière de libertés d'information, les difficultés relevées concernent la non mise à jour des informations
- La principale difficulté rencontrée par le MEMFPMA consiste à l'insuffisance de personnel qualifié en matière de travaux statistiques pour la conduite de l'enquête.
- L'Insuffisance du budget alloué à l'OIPI. Les résultats du premier semestre 2025 ont été obtenus grâce aux différents partenariats avec certains bailleurs.

2. Recommandations

Il s'agira de :

- Doter l'OIPI de ressources nécessaires pour la réalisation de cet objectif